
Numéro de l'intervention: 324-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 30.11.2011
Déposée par: Masshardt (Bern, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 16
Urgente:
Date de la réponse: 25.04.2012
Numéro de l'ACE 587/2012
Direction: POM



Aérodrome militaire de Meiringen: réduire le bruit des avions

Le Conseil-exécutif est chargé de déposer l'initiative cantonale suivante auprès de l'Assemblée fédérale :

1. Le nombre de mouvements aériens d'avions de combat sur l'aérodrome de Meiringen doit être ramené à 2500 par an comme le prévoit le groupe de contact. Il n'y aura pas de report sur les autres aérodromes militaires.
2. La pause estivale est fixée à quatre mois.

Développement

Le bruit rend malade. Les régions riveraines des aérodromes militaires exposées au bruit des avions de combat voient leur qualité de vie et leur attrait touristique (et partant leur prospérité économique) en souffrir. La région de Meiringen est particulièrement touchée par ce phénomène, puisque l'aérodrome est presque exclusivement utilisé par des F/A-18. Or, ces avions sont relativement bruyants et en plus, ils enclenchent la postcombustion au décollage.

Le tourisme est l'un des piliers de l'économie de l'Oberland. Les plaintes des vacanciers, des institutions touristiques telles que le Musée de Ballenberg¹ et des riverains se multiplient ces dernières années. L'armée doit prendre le problème au sérieux et réduire le bruit des avions à un niveau acceptable.

Le nombre de mouvements aériens pourra être réduit au niveau national si la revendication de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) – ne pas acheter de nouveaux avions de combat au détriment de la formation – est mise en œuvre. Lors de sa dernière assemblée annuelle, la CDIP « a demandé instamment à la Confédération de ne pas économiser dans le domaine de la formation au profit de ses projets d'armement »². Si cette condition est remplie, la flotte d'avions de combat de l'armée suisse se réduira ces prochaines années aux avions existants, soit les 33 F/A-18.

¹ Cf. <http://www.jungfrauzeitung.ch/artikel/114513>

² éducation.ch, lettre d'information de la CDIP 3/2011, novembre 2011, p. 5

Le DDPS ne conteste d'ailleurs pas que la flotte actuelle permet sans problème d'assurer la sécurité aérienne de notre pays.

La région touristique de Meiringen-Hasliberg est confrontée à de graves difficultés, comme en témoignent les problèmes de financement des chemins de fer de montagne. Or, le tourisme a un potentiel de création d'emplois nettement plus élevé que l'armée. L'industrie du tourisme et la population éreintée par le bruit des avions attendent une attitude claire et déterminée de la part du gouvernement bernois.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est conscient de la problématique liée à l'aérodrome militaire de Meiringen. D'un côté, cet aérodrome assure un rôle public important; avec 200 employés et 25 apprentis, il représente notamment un employeur d'envergure dans l'économie souvent défavorisée de la région où il est implanté. D'un autre côté, le trafic aérien génère des nuisances non négligeables pour les habitants de cette région et pour les activités touristiques qui s'y déroulent, alors même qu'elles constituent elles aussi un pilier majeur de l'économie. C'est pourquoi l'exploitation de l'aérodrome donne régulièrement lieu à de fortes réactions émotionnelles et ne recueille pas l'approbation totale de la population. Dans ce contexte, il convient d'aborder le sujet avec doigté et de procéder à une pesée des intérêts pour chaque solution envisageable.

En 2007, le canton de Berne a déjà évoqué l'aérodrome de Meiringen dans le cadre de sa prise de position sur le projet de plan sectoriel militaire du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). À l'époque comme aujourd'hui, les exigences allaient particulièrement dans le sens d'une diminution des mouvements aériens, d'une pause estivale plus longue en faveur du tourisme et d'autres mesures de réduction des nuisances sonores. Après avoir entendu la population et les autorités et mené des discussions sur le sujet au sein du comité de contact, qui réunissait des représentants des autorités régionales, de diverses organisations et du DDPS, ce dernier a décidé de prendre les mesures suivantes au sujet de l'aérodrome de Meiringen:

- le projet de consultation, qui prévoyait 5300 mouvements aériens par année, a été revu à la baisse, à 5000 mouvements;
- le DDPS garantit 10 à 20 semaines sans mouvements d'avions de combat pendant l'année, dont en principe huit pendant l'été (quatre auparavant);
- pour favoriser l'activité touristique, aucun vol n'a lieu les jours fériés catholiques et les week-ends;
- le DDPS a fait installer, à ses frais, des fenêtres antibruit dans les bâtiments situés dans le voisinage immédiat de l'aérodrome.

En outre, le DDPS a étudié la faisabilité d'un prolongement de la piste afin de réduire le nombre de décollages avec postcombustion. Ce projet a cependant été refusé par les autorités régionales, raison pour laquelle il a été abandonné.

Au vu des réactions qu'il a reçues suite à son plan sectoriel militaire, le DDPS a procédé à des adaptations de la fiche de coordination de la base aérienne militaire de Meiringen, laquelle est partie intégrante du plan sectoriel. La fiche proposée, en attente depuis août 2011, prévoit une pause estivale plus longue, comme mentionné plus haut, et une meilleure prise en considération des jours fériés. Le nombre de 4000 à 5000 mouvements annuels est maintenu. En effet, le DDPS estime qu'il n'est pas possible de le diminuer sans menacer la viabilité économique de l'aérodrome et empêcher les forces aériennes d'accomplir leur mission.

Le Conseil-exécutif tient à ce que les préoccupations et les besoins de la population et du secteur touristique soient pris au sérieux. En même temps, il salue la volonté de l'armée et les efforts qu'elle a entrepris pour tenir compte de ces besoins quand c'est compatible

avec l'exploitation de l'aérodrome sur le plan économique. Mais il est convaincu que, plus que jamais, cette exploitation doit être planifiée au mieux pour que les besoins de la région soient pris en compte dans la mesure du possible. C'est donc en vertu de ces considérations économiques et du positionnement du canton de Berne en tant que site d'installations militaires d'envergure que le Conseil-exécutif, dans sa prise de position face au DDPS (ACE 254 du 22 février 2012), a soutenu le principe de la fiche de coordination qui lui était soumise et, partant, la poursuite de l'exploitation de l'aérodrome à l'avenir. Il a cependant assorti son soutien des demandes suivantes:

- les périodes sans vols doivent durer au minimum quatre mois par année, soit en février (un mois), pendant les vacances d'été (de mi-juin à mi-août), et pendant celles d'automne (de mi-septembre à mi-octobre). Ces périodes, obligatoires, doivent être inscrites dans la fiche de coordination;
- le Conseil-exécutif maintient son exigence en matière de limitation du nombre de mouvements aériens. Il demande que soient prises des mesures appropriées pour les limiter à 4000 par année, nombre qui doit être inscrit dans la fiche de coordination en tant que limite supérieure;
- dans le cadre des efforts entrepris pour concilier les intérêts des différents acteurs, l'adaptation en cours du plan sectoriel militaire et le réexamen du concept de stationnement de l'armée doivent prévoir des mesures de compensation appropriées en faveur de la commune d'implantation de l'aérodrome et de l'Oberland bernois.

Les exigences présentées dans la motion seront donc partiellement satisfaites, dans la mesure où le Conseil-exécutif va instaurer une limite de 4000 mouvements aériens par année et garantir des pauses pendant les vacances. Par ailleurs, il s'efforce d'améliorer encore les conditions environnementales et la qualité de vie des habitants. Le nombre maximal de mouvements et la durée de la pause estivale demandés dans la motion seraient difficilement envisageables, au vu de la mission militaire du DDPS.

Enfin, le Conseil-exécutif tient à ce que tous les acteurs susceptibles d'avoir des intérêts liés à l'aérodrome de Meiringen soient régulièrement informés et consultés par l'armée. Il a ainsi informé le DDPS de sa volonté de maintenir le comité de contact existant.

Proposition: rejet

Au Grand Conseil